1793

(Circulaire à M.Mrs. Les Curés,)

MESSIEURS,

DES avis reçus de New-York depuis quelques semaines, donnant lieu de soupçonner qu'une flotte Françoise partie des côtes des Etats Unis d'Amérique pourroit avoir le dessein de faire quelque entreprise sur la Province du Bas-Canada; cette circonstance nous a paru assez importante pour solliciter là dessus votre attention; et en cela notre devoir et notre inclination se trouvent d'accord avec le désir de Son Excellence le Très Honorable LORD DORCHESTER.

Ce n'est pas que nous ayons aucune inquiétude sur la conduite personnelle de qui que ce soit d'entre vous, dans le cas d'une entreprise de la part de la Puissance Françoise sur cette Province. La loyauté à toute épreuve que le Clergé de ce Diocèse a montrée dans l'invasion de 1775 nous répond d'avance de votre zéle à défendre en toute occasion les intérêts du Gouvernement, ceux de la Religion dont nous sommes les ministres, et ceux du pays que nous habitons; lesquels, par une disposition admirable de la providence, se trouvent si étroitement liés les uns aux autres.

Mais comme il est à craindre que les habitans de ce pays, surtout dans les campagnes, frappés du nom de *François*, ne sachent pas discerner la conduite qu'ils auroient à tenir dans une pareille circonstance; il nous paroit tout à fait essentiel que vous leur proposiez les considérations suivantes.

1°. Que par les capitulations de Québec en 1759 et de Montréal en 1760, et encore plus par le traité de Paix de 1763, les liens qui les attachoient à la France ont été entièrement rompus, et que toute la fidélité et l'obéissance qu'ils devoient précédemment au Roi de France, ils les doivent, depuis ces époques, à Sa Majesté Britannique.

2°. Que le serment prêté par eux ou par leurs pères au Roi d'Angleterre, lors de la conquête de ce pays, les lie de telle manière qu'ils ne sauroient le violer, sans se rendre grièvement coupables envers Dieu lui-même, *nec enim habebit insontem Dominus eum qui assumpserit nomen Domini Dei tui frustrà.* Exod. 20. 9.

3°. Qu'indépendamment de l'obligation étroite qui résulte d'un tel serment; la conduite pleine d'humanité, de douceur, de bienfaisance, que le Gouvernement Britannique a toujours gardée envers eux, suffiroit pour les y attacher inviolablement.

4°.

4°. Qu'en particulier la protection conſtante accordée à leur ſainte Religion par ce même Gouvernement, doit leur faire déſirer avec ardeur de ne jamais paſſer ſous une autre Domination.

5°. Que l'eſprit de Religion, de ſubordination et d'attachement à ſon Roi, qui faiſoit autrefois la gloire du Royaume de France, a fait place, dans ces dernières années, à un eſprit d'irréligion, d'independance, d'anarchie, de parricide, qui, non content de la mort ou de l'exil de la ſaine partie des François, a conduit à l'échaffaud leur vertueux Souverain, et qui a juſtement excité l'indignation de toutes les Puiſſances de l'Europe; et que le plus grand malheur qui pût arriver au Canada, ſeroit de tomber en la poſſeſſion de ces révolutionaires.

6°. Que dans la conjoncture préſente, le Gouvernement n'eſt pas le ſeul intéreſſé à eloigner les François de cette Province; mais que tout fidéle ſujet, tout vrai patriote, tout bon catholique, qui déſire conſerver ſa liberté, ſes loix, ſa morale, ſa Religion, y eſt particuliérement et perſonnellement intéreſſé.

Nous nous flattons, Meſſieurs, que l'eſprit de Dieu, votre amour pour le ſalut des peuples confiés à vos ſoins, et votre fidélité au Gouvernement ſous lequel nous avons le bonheur de vivre, vous mettront en etat de développer, tant dans vos inſtructions publiques, que dans vos converſations particulières, des principes que nous ne faiſons qu'indiquer ici. Et dans le cas où vous jugeriez que la publication de notre préſente lettre pût donner plus de force à vos paroles, nous vous authoriſons à la lire au prône de vos meſſes pariſſiales, laiſſant à votre prudence de réitérer cette lecture autant de fois qu'elle vous paroîtra néceſſaire.

Cependant nous vous exhortons à joindre vos prières aux nôtres, afin d'obtenir du ciel qu'il détourne de deſſus ce Diocèſe les malheurs innombrables dans leſquels pourroient le précipiter les nouveaux ſyſtêmes d'impiété, d'indépendance et de libertinage, s'ils venoient à y prendre racine.

Je ſuis avec un Sincère et parfait attachement,

MESSIEURS,

Votre très humble et très obéiſſant Serviteur,

† JEAN FRANCOIS EVEQUE *de Québec*.

QUEBEC, 9 NOVEMBRE, 1793.